



Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite un crédit-cadre de 370'000 francs pour le réaménagement des places de jeux d'ici à l'horizon 2023.

Les principaux sites concernés sont ceux de La Ramée, de La Tène et du Parc Perrier.

Notre objectif est de mettre à la disposition des citoyens, et surtout des enfants, des places de jeux sûres et s'intégrant dans le milieu naturel environnant. En bref, nous souhaitons créer autour de ces dernières un environnement agréable et de détente, où les gens aimeront se prélasser.

Le « crédit-cadre », utilisé pour la première fois par notre commune, est un outil prévu et encadré par les dispositifs légaux de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014. Il s'agit d'une forme de crédit d'engagement concernant un programme, qui englobe plusieurs investissements déterminés d'un même domaine/thème.

Un des avantages du crédit-cadre est de présenter et de faire adopter en une seule fois un ensemble de mesures à mettre en œuvre ces prochaines années et visant un objectif général, soit dans le cas exposé dans le présent rapport un réaménagement des places de jeux. Ce nouvel outil force donc à étudier l'ensemble d'une problématique et à planifier à moyen ou à plus long terme les investissements.

2 Développement

2.1 Historique

Le territoire de la commune compte 5 places de jeux, situées à La Ramée, dans la cour des collèges (Hobbyland), au Parc Perrier, à La Tène et au collège de Wavre.

Les premières installations remontent aux années 1980 environ. Les sites concernés sont le Parc Perrier, La Tène et La Ramée. C'est en juillet 1995 qu'une place de jeux supplémentaire a été créée dans la cour des collèges (Hobbyland). Depuis 1996, de menus travaux ont été réalisés sur différents sites afin de renforcer leur sécurité. C'est à cette occasion que des zones de chute ont été aménagées et que des barrières ont été installées afin d'en délimiter l'espace.

L'année 2005 a marqué un tournant pour les places de jeux du canton. Dans ce contexte, une motion a été déposée dans le but de revoir la sécurité des installations. Pour y répondre, le Conseil communal a mandaté le bureau de prévention des accidents (BPA) afin de réaliser une expertise.

Sur la base des résultats de cette analyse, un crédit d'engagement de 117'000 francs a été accepté lors du Conseil général du 29 mars 2007 afin de renforcer la sécurité des places de jeux. En conséquence, des travaux de réaménagements ont été menés à La Ramée, au Parc Perrier et à La Tène. C'est également à cette occasion que certains jeux ont été installés, remplaçant ainsi certaines anciennes installations. Enfin, en 2007, une nouvelle place de jeux a vu le jour au collège de Wavre.

2.3 Un cadre sûr

Les places de jeux tiennent un rôle important dans la vie sociale d'un village, comme lieux de rencontres, d'échanges et de socialisation. En tant que propriétaire, la commune doit prendre certaines mesures, en conformité avec les exigences légales et celles émises par différents organes, afin d'assurer la sécurité des personnes fréquentant ces lieux.

En Suisse, il n'existe pratiquement aucune norme juridique spécifique à la planification et à la conception des places de jeux accessibles au public. La législation se limite généralement à l'obligation de disposer

de constructions réalisées « conformément aux règles de l'art » ou « à l'état technique », sans plus de précision.

Des exigences en matière de sécurité sont tout de même mentionnées dans le recueil des normes suisses, et plus particulièrement dans SN EN 1176 « Equipements et sols d'aires de jeux » et SN EN 1177 « Revêtements de surfaces d'aires de jeux absorbant l'impact ».

En outre, il est recommandé de suivre les normes techniques édictées par les organisations professionnelles, en particulier celles du BPA, organe compétent pour le contrôle du marché des équipements de places de jeux. Le BPA met à disposition une documentation de référence pour ces installations et propose régulièrement des formations afin d'informer propriétaires et exploitants de places de jeux. En sus, l'élaboration d'un concept de sécurité et d'entretien est conseillé afin d'assurer le suivi des places de jeux, de leur conception et tout au long de leur utilisation.

En bref et conformément aux recommandations du BPA, les places de jeux communales bénéficient d'un suivi régulier qui non seulement contribue à la prévention des accidents, mais peut aussi réduire les risques de responsabilité du propriétaire de la place de jeux. En outre, le personnel en charge de leur entretien et leur surveillance suit régulièrement les cours proposés par le BPA afin de réviser et actualiser leurs connaissances sur ces installations.

2.4 Situation actuelle

Le contrôle et l'entretien des places de jeux est assuré par le secteur Voirie, espaces verts. De manière hebdomadaire, celui-ci se charge d'effectuer un contrôle visuel des installations et effectue les éventuelles réparations nécessaires. Deux fois par année, l'ensemble des installations est soumis à un contrôle mécanique approfondi au cours duquel leur fonctionnement, leur stabilité et leur sûreté sont évalués au moyen d'une liste de contrôle (checklist). Sur la base de cette inspection, les travaux d'entretien nécessaires sont planifiés et les jeux ne répondant plus aux normes sécuritaires retirés.

Ce suivi régulier a mis en évidence qu'une intervention d'envergure est devenue indispensable pour 3 places de jeux, soit celles de La Ramée, de La Tène et du Parc Perrier. Pour celles-ci, le seul entretien des installations n'est plus suffisant. En effet, les engins de jeux arrivent gentiment en bout de vie et leur remplacement est à envisager. Les deux autres places de jeux (Hobbyland et collège de Wavre) ne nécessitent que de menus travaux, du fait que les installations sont dans un bon état général.

La Ramée

Située dans un lieu naturel préservé, à côté du port, la place de jeux de La Ramée montre des faiblesses. Les dalles amortissantes entourant les installations ont vieilli et peinent à remplir leur fonction en raison de leur âge. En outre, les structures en bois (pin autoclavé : traitement servant à protéger le bois des agressions extérieures et renforcer sa durabilité) sont usées par le temps et leur seul entretien n'est plus suffisant pour assurer leur fonction première, soit la stabilité de la structure.

Parc Perrier

Au cœur du village, le parc Perrier est un lieu de rencontre très apprécié par les habitants et sa place de jeux rencontre toujours un vif succès. Le temps commence néanmoins à laisser sa marque malgré l'entretien régulier assuré par le secteur Voirie, espaces verts. Ainsi, l'ensemble des structures, autant en bois autoclavé que métallique, arrive gentiment en bout de vie. Contrairement aux autres places de jeux, celle du parc Perrier ne comporte pas de dalles amortissantes. La zone d'impact se compose de copeaux de bois, ce qui comporte de nombreux avantages. Nous y reviendrons de manière plus détaillée dans un prochain chapitre.

La Tène

Cette place de jeux est la plus utilisée et est fréquentée tout au long de l'année, autant par les locaux, les campeurs que des gens de passage. Devant le succès rencontré, il n'est pas étonnant de constater que les installations commencent à montrer des signes de faiblesse. En effet, l'ensemble des structures en bois autoclavé et métalliques présente la marque du temps et malgré les entretiens réguliers, la stabilité des structures n'est plus totalement assurée.

D'ailleurs, depuis quelques années, il a été nécessaire de retirer des engins de jeux en fin de vie. Ces derniers étaient devenus dangereux et leur structure pouvait comporter des risques pour les utilisateurs.

Hobbyland

Située dans la cour des collèges, cette place de jeux fait le plaisir des élèves de Marin, surtout durant les récréations. Les installations actuelles sont dans un bon état général, notamment grâce au suivi régulier effectué par le secteur Voirie, espaces verts. Ces dernières années, certains des éléments en bois et des cordes ont été remplacés afin de renouveler les structures. Le revêtement de sol a également été renouvelés il y a quelques années. En revanche, une réfection du marquage au sol, qui commence gentiment à s'effacer, ainsi que celui du revêtement sont envisagés au cours de ces prochaines années.

Collège de Wavre

Aménagée en 2007, cette place de jeux est la plus récente de la commune. Ses installations sont en très bon état et aucune intervention d'ampleur n'est prévue pour ces prochaines années. En 2018, des sols antichute ont été aménagés afin de réduire les risques d'accidents et de blessures. Puis en 2020, toute l'installation a été révisée en fonction des dernières normes en vigueur. C'est à cette occasion qu'une barrière en inox a été installée au sommet de la tourelle et que l'ensemble des éléments constitutifs du mur à grimper (poutres en bois et cordages) a été remplacé.

3. Elaboration du projet

3.1 Objectifs

L'ampleur de ce projet, notamment en raison du réaménagement complet de trois places, est l'occasion de revoir nos souhaits vis-à-vis des places de jeux, autant d'un point de vue des matériaux utilisés, de leur entretien, de leur sécurité que de leur visibilité et de leur promotion. Notre objectif est de proposer des places de jeux écoresponsables, sûres et en conformité avec les dernières normes. Elles doivent aussi être attractives et se démarquer des autres installations alentours.

La question des matériaux joue un rôle essentiel dans l'élaboration de ce projet. En effet, nous avons souhaité privilégier des jeux fabriqués à partir de matières premières les plus naturelles et les plus locales possibles. Cette préoccupation concerne en particulier le bois et les zones de chute. Ce choix est non seulement motivé par l'envie de privilégier des matériaux locaux, mais aussi de réduire l'impact écologique de ces constructions.

La provenance du bois est centrale. Depuis quelques années, le robinier est utilisé pour ces constructions, en raison de sa durabilité naturelle (classe 1-2, soit durable à très durable selon la norme EN 350-2) et d'une fibre lui permettant d'être dépourvu de résine et d'échardes. Notamment produit en Serbie et en Hongrie, des zones de plantation commencent à se développer dans des régions limitrophes, notamment au Tessin et en Alsace. Afin de limiter l'empreinte écologique due à son acheminement, il a semblé évident de privilégier ces dernières.

Notre souhait est également de supprimer les matériaux polluants et d'élimination difficile. Cela concerne les matériaux constituant la zone d'impact. Au lieu des actuels revêtements antichocs préfabriqués ou coulés (EPDM, selon la norme SN EN 1177), notre choix s'est porté sur des copeaux de bois. En plus d'être naturels, ils ont l'avantage d'être de production locale. En effet, lors des coupes annuelles effectuées dans les forêts laténiennes, des copeaux de bois sont produits par le service forestier, dont une partie est déjà utilisée pour la place de jeux du parc Perrier et le Parcours Vita.

La question du milieu a également joué un rôle essentiel. Ces nouvelles places de jeux doivent s'intégrer à leur environnement immédiat, se fondre dans le paysage et respecter les plantations déjà présentes.

En plus de ces préoccupations, notre volonté est d'offrir une véritable identité à ces places de jeux. En raison de sites archéologiques d'importance mondiale, les fils conducteurs sont la culture celtique et les constructions palafittiques. Ces traces du passé seront rappelées par différents éléments, notamment par des animaux typiques de ces périodes ou par des formes et motifs typiques (spirales, triscèles, etc.). Dès lors, ces installations vont se démarquer des autres places de jeux des environs. Pour accroître leur visibilité, leur présence sera signalée sur le site internet de la commune. Ainsi, les informations essentielles seront à disposition de la population : localisation, possibilité de parcage, signalement des zones de pique-nique ou de restauration, etc.

Enfin, notre objectif est d'offrir un cadre sûr, attractif à tous et en plein air. Dans une société où l'écran prend de plus en plus de place, les enfants doivent avoir à leur disposition des lieux où ils peuvent s'amuser et s'épanouir dans un cadre naturel. Les places de jeux sont un lieu idéal. Elles ont une importance capitale dans le développement psychomoteur des enfants, leur permettant de prendre conscience des risques et développer leur capacité à y faire face. Il va de soi qu'ils doivent pouvoir faire ces expériences en toute sécurité.

En conséquence, le secteur Voirie, espaces verts continuera à assurer un suivi régulier des installations, par des contrôles visuels hebdomadaires et des contrôles mécaniques bisannuels. En outre, nous comptons installer à chaque place de jeux une signalétique communiquant les principales précautions à prendre et les numéros à contacter en cas d'urgence.

3.2 Soumission de projet

Afin d'offrir des places de jeux répondant à nos objectifs, nous nous sommes approchés de 5 entreprises suisses, spécialistes de ce domaine. Lors de ces rencontres, nous leur avons fait part de nos attentes, présenté les différents sites concernés par le remplacement et sollicité une offre en conséquence. C'est également à cette occasion que nous avons expliqué la répartition des coûts entre les différents volets du projet (aménagement, jeux, etc.).

Nous avons également pris contact avec des paysagistes de la région afin de solliciter des offres pour la réalisation des travaux nécessaires à la préparation des terrains, au réaménagement paysager des sites et à la mise en place des nouvelles installations de jeux.

4. Travaux envisagés

Le remplacement des places de jeux se divise en deux étapes principales. Tout d'abord, il faut procéder à la suppression et l'évacuation des anciens jeux. La seconde concerne l'aménagement des nouvelles installations, comprenant non seulement la mise en place des nouveaux jeux, mais également un nouvel aménagement paysager.

A ces travaux d'ampleur, il faut également prévoir des interventions ponctuelles afin de garantir la sécurité des deux autres places de jeux, dont le remplacement complet des installations n'est pas nécessaire dans les prochaines années.

4.1 Travaux préparatoires

La première étape sera la réalisation de travaux préparatoires, opération d'ampleur et relativement coûteuse.

Tout d'abord, le terrain devra être libéré de toutes les structures existantes. Il faudra notamment démonter et évacuer toutes les structures de jeux hors-sol, travaux qui seront effectués par le secteur Voirie, espaces verts afin de limiter les coûts.

Concernant les structures dans le sol, l'intervention d'une entreprise spécialisée sera nécessaire. Elle se chargera notamment du démontage des dalles amortissantes, du décollage et coupe de l'EPDM, de l'élimination de la dalle en béton sous l'EPDM, du retrait des socles en béton, ainsi que du chargement et de l'évacuation des différents matériaux. L'évacuation de ces derniers est complexe et coûteuse, étant donné qu'il s'agit principalement de déchets nécessitant un traitement spécial. Pour les seuls éléments constitutifs des zones d'impact, il faut compter 265 francs par tonne pour leur élimination, montant qui ne comprend pas les frais de transport. Bien que coûteux, ces travaux de démontage et d'élimination permettront de redonner aux places de jeux leur environnement naturel et dépourvu de substances polluantes.

Une fois le terrain nettoyé, il faudra encore le préparer à accueillir les nouvelles installations. Les opérations nécessaires seront : travaux de terrassement, décapage de la terre pour la création des zones de chute, creusement des fondations des jeux et mise en place de béton.

4.2 Détail des travaux, coût et planning par place de jeux

| Place de jeux | La Ramée | Parc Perrier | La Tène | Intervention autres places de jeux |
|----------------------|----------------|---------------|----------------|------------------------------------|
| Mobilier | 28'000 | 44'000 | 100'000 | 10'000 |
| Aménagement | 35'000 | 31'000 | 72'000 | 10'000 |
| Divers et imprévus | 7'000 | 8'000 | 20'000 | 5'000 |
| Totaux | 70'000 | 83'000 | 192'000 | 25'000 |
| Total général | 370'000 | | | |

En francs

Un échelonnement dans le temps est prévu pour le remplacement des places de jeux, soit entre 2021 et 2023, selon le calendrier suivant :

- automne 2021 : La Ramée
- printemps 2022 : La Tène
- printemps 2023 : Parc Perrier

A cette planification détaillée, des interventions ponctuelles sur les autres places de jeux seront effectuées en fonction des besoins.

La Ramée

Le site de La Ramée sera le premier à bénéficier des réaménagements prévus. Ce choix est motivé par le fait que l'état général des installations nécessite une intervention prioritaire. En outre, ce site comporte de nombreuses zones de chute en matière plastique nécessitant un traitement particulier et dont la présence n'est plus souhaitée.

Ce site se trouve au bord du lac et est entouré d'arbres. Dans cet environnement très naturel, les nouveaux aménagements rappelleront ce caractère particulier et y seront adaptés afin qu'ils se confondent avec la nature environnante. Ainsi, des jeux d'équilibre de faible hauteur seront privilégiés dans le but de ne couper la vue sur le lac. Ce choix est également motivé par la présence de nombreuses racines en surface. Avec des installations de faible hauteur, il est possible d'éviter de profondes fondations et en conséquence de conserver ces racines.

A cette place de jeux, grâce à son aménagement et les formes de ses installations, les enfants pourront s'amuser dans un environnement naturel et seront transportés dans le passé régional.



La Tène

Située dans la zone touristique, la place de jeux de La Tène attire un public fort divers et son taux de fréquentation est très élevé, notamment durant l'été. Elle est donc une véritable carte de visite de notre commune. Place principale aux nombreux avantages, une attention particulière lui a été consacrée afin de répondre à la demande et renforcer son attrait.

Ce site est également chargé d'histoire. A proximité, un site du second âge du Fer a été mis en évidence par les fouilles archéologiques, qui aujourd'hui est de renommée mondiale en tant que site éponyme. Les enfants seront transportés dans cette histoire régionale grâce à des jeux rappelant le monde celtique.



Parc Perrier

Par sa position centrale, le parc Perrier est une place de jeux très fréquentée. Sous son couvert d'arbres, elle est très appréciée en période estivale et les jours de grande chaleur par toutes les classes d'âge. Par sa proximité avec l'école, elle incarne également un point de rencontre pour les enfants.

Ce parc existe depuis de nombreuses années et son nom est un hommage à Louis Perrier, architecte et politicien neuchâtelois. A ce jour, un renouvellement paysager est devenu nécessaire, tâche à laquelle la commune s'attèle depuis 2018. Chaque année des travaux sont entrepris, parmi lesquels peuvent être cités la création d'une haie vive et la réfection totale des chemins pédestres par exemple.

Dans le prolongement de ce projet de rajeunissement, le réaménagement de la place de jeux tient une place particulière. Notre souhait est non seulement de revoir les installations, mais aussi d'offrir des installations adaptées à toutes les classes d'âge en raison de la population qui fréquente ce lieu. En conséquence, nous prévoyons notamment une tour à grimper avec toboggan et des jeux d'équilibre.



5. Financement

Les charges d'amortissement ci-dessous ont été déterminées en fonction des taux de l'annexe 2 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC), du 20 août 2014. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette communale selon les derniers comptes bouclés.

| <u>Compte des investissements</u> | | <u>No Investissement</u> | <u>Investissement en francs</u> |
|-----------------------------------|-------------|--------------------------|---------------------------------|
| Dépenses d'investissements | Mobilier | 100183 | 203'950 |
| | Aménagement | 100183 | 166'050 |
| Total investissement brut | | | 370'000 |
| ./. Recettes d'investissements | | | 0 |
| Investissement net | | | 370'000 |

| <u>Charges/recettes annuelles d'exploitation</u> | | <u>Taux</u> | <u>Charges en francs</u> |
|---|-------------|-------------|--------------------------|
| Amortissement de l'investissement net | Mobilier | 5.00% | 10'200 |
| | Aménagement | 5.00% | 8'400 |
| + Intérêt sur le demi-capital investi net | | 1.60% | 2'960 |
| Total charges (+) / Recettes (-) nettes annuelles nouvelles au compte de résultats | | | 21'560 |

6. Conclusion

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant un crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 16 août 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux

16
septembre
2021

Arrêté du Conseil général
concernant
un crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 16 août 2021,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable,
Entendu le rapport de la commission d'urbanisme,
Entendu le rapport de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

- Crédit : **Article premier**
a) montant Un crédit-cadre de 370'000 francs pour le réaménagement des places de jeux est accordé au Conseil communal.
- b) amortissement et comptabilisation **Art. 2**
La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°1001831 et amortie au taux de 5% l'an.
- Exécution **Art. 3**
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, La secrétaire,

M. Calame

I. Paroz